

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
26 DEC. 2012

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CASTELSARRASIN - 82

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**  
M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoint,**  
Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

**05 – 20 décembre 2012**

**GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT TARN ET GARONNE HABITAT –  
ACQUISITION AMÉLIORATION DE 9 LOGEMENTS SITUÉS 2 QUAI MAGENTA**

Rapporteur : Madame CAVALIE

**Vu** la demande formulée par Tarn-et-Garonne Habitat en date du 22 novembre 2012 ;

**Vu** l'article L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2298 et 2290 du Code Civil,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Article 1 :** La commune de MOISSAC accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 166 130.50 euros, représentant **50%** de 4 emprunts sans préfinancement d'un montant de 332 261 euros que Tarn-et-Garonne Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition et l'amélioration de 9 logements, situés 2 Quai Magenta à Moissac.

**Article 2 :** Les caractéristiques des prêts PLUS et PLAI consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

**PRET PLUS FONCIER :**

- Montant du prêt : 46 846 €
- Durée de préfinancement : sans
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

**PRET PLUS TRAVAUX :**

- Montant du prêt : 187 383 €
- Durée de préfinancement : sans
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

**PRET PLAI FONCIER :**

- Montant du prêt : 19 606 €
- Durée de préfinancement : sans
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

**PRET PLAI TRAVAUX :**

- Montant du prêt : 78 426 €
- Durée de préfinancement : sans
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

Pour ces 4 prêts, révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

**Article 3 :** La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt soit 12 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts construction, et de 50 ans pour les prêts foncier, et elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tarn-et-Garonne Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage à se substituer à Tarn-et-Garonne Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Tarn-et-Garonne Habitat.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :